

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPHY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOIX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danièle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINE - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 004-2743/17/CM

**■ Déploiement d'abonnements multimodaux sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Approbation d'une convention et d'un avenant
MET 17/4936/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La création d'abonnements de transport illimités pour tous les réseaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence est un des premiers engagements de l'Agenda à être tenu et une première concrétisation du décloisonnement des réseaux promis par la Métropole.

Si la Métropole développe déjà depuis plus d'une dizaine d'années des titres de transport permettant de combiner l'usage de plusieurs réseaux de transports, elle a souhaité aller plus loin en faveur de l'intermodalité et développer avec la région PACA une gamme tarifaire multimodale zonale à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Dans ce cadre, les deux Autorités Organisatrice se sont accordées pour déployer progressivement à compter de 2018 des abonnements permettant de voyager sur tous les réseaux de transport du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Un abonnement mensuel grand public sera ainsi mis en œuvre dès le 1^{er} trimestre 2018. Il permettra à son titulaire d'enchaîner pour le même prix et sur l'ensemble du territoire de la Métropole, parcs-relais, bus, vélos, métro, tramway, autocars et TER.

Son tarif sera fixé à 73 euros TTC par mois, bien inférieur à la juxtaposition des tarifs de chaque réseau. Avec la part prise en charge par l'employeur dans le cadre de la prime transport, le prix payé par l'usager salarié ne dépassera pas les 36,50 euros TTC par mois.

Ce Pass s'adressera à près de 12 000 clients réguliers utilisant chaque jour l'offre multimodale pour se déplacer sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Pour la majorité des usagers, ce niveau de prix représente une diminution par rapport aux tarifs de leurs abonnements multimodaux actuels. A titre d'exemple, l'abonnement Aix-Marseille ou Vitrolles Marseille par Car associant les réseaux urbains d'origine et destination coûtent aujourd'hui respectivement 87,80 € et 79,60 €.

Cet abonnement est également une opportunité pour un grand nombre d'usagers monomodaux des lignes TER ou Carreize qui pourront basculer pour quelques euros de plus sur cette formule métropolitaine leur permettant de voyager librement et tous les jours sur tous les réseaux de transport du territoire de la Métropole.

Dès septembre 2018, un abonnement annuel et une formule annuelle mensualisée viendront compléter la gamme pour un tarif de 816 euros TTC par an soit 68 euros par mois.

Les tarifs multimodaux inférieurs à ces nouveaux tarifs seront maintenus pendant un an. Les tarifs publics monomodaux resteront quant à eux inchangés lorsqu'ils sont moins chers.

Ces produits métropolitains seront vendus dans de nombreux points du territoire. Dans un premier temps, huit agences commerciales (Gares Routières d'Aix en Provence, Marseille, Aubagne, Salon, Vitrolles, la Ciotat et les agences commerciales de Martigues et Miramas) et vingt-trois points de ventes SNCF (gares ferroviaires) seront équipés des outils billettiques nécessaires pour pouvoir vendre et assurer le service après-vente de ce produit multimodal. Celui-ci sera également vendu dans les distributeurs de la RTM.

**Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017**

La SNCF et la RTM seront chargées de centraliser les recettes et procéder à leur reversement auprès de la Métropole.

La description de la gamme tarifaire, les tarifs, les modalités de vente et les principes de répartition de recettes sont définis par convention.

Les résultats de l'étude conduite pour définir les conditions de mise en œuvre de ces nouveaux Pass ont permis d'établir les incidences financières et les modalités initiales de répartition des recettes à hauteur de 65% pour la Métropole et 35% pour la Région. Les deux Autorités Organisatrices ont convenu d'établir par ailleurs un suivi et bilan partagé des ventes et de l'usage de ces nouveaux titres afin de procéder aux ajustements des dispositions financières si cela s'avérait nécessaire. Un Comité de suivi est constitué à cet effet en vue d'assurer le suivi de l'exécution de la convention, conclue pour une durée de cinq ans renouvelable.

Enfin, les deux autorités organisatrices ont souhaité prolonger de deux ans à compter du 26 novembre prochain l'actuelle convention conclue en 2015 permettant aux titulaires de Pass XL d'emprunter librement, outre le réseau RTM, les TER entre toutes les gares situées sur Marseille, donnant lieu à un financement de la Métropole au Conseil Régional de 234 keuros par an.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DTM 003-13/19/15/CC de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du 25 septembre 2015 approuvant la convention conclue avec la région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'utilisation des TER sur les communes de Marseille et Septèmes- les- Vallons par les titulaires de Pass ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2017 ;
- L'avis du Conseil de Territoire Salonais du 16 octobre 2017 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 16 octobre 2017 ;
- L'avis du Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence du 18 octobre 2017 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 12 octobre 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille- Provence souhaitent répondre durablement aux besoins de mobilité des habitants en facilitant l'usage des transports en commun et le passage d'un réseau à un autre ;

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

- Que les deux Autorités Organisatrices ont souhaité poursuivre leur action en matière d'intermodalité en prolongeant les accords actuels de la convention relative à l'utilisation des TER sur les communes de Marseille et Septèmes les Vallons par les titulaires de Pass XL et conclure une nouvelle convention relative à la mise en place d'une tarification multimodale de type zonale sur le périmètre de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée relative à la mise en place d'une tarification multimodale de type zonale sur le périmètre de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant 1 ci-annexé à la convention conclue avec le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour l'utilisation des TER sur les communes de Marseille et Septèmes- les-Vallons par les titulaires de Pass XL

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Article 4 :

Les recettes seront constatées au budget annexe Transport de l'exercice 2018 et suivant de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS